



# SOCIÉTÉ PSYCHANALYTIQUE DE PARIS

*Association Reconnue d'Utilité Publique – Décret du 8 août 1997*

21 rue Daviel – 75013 Paris Tél. 01 43 29 66 70  
Télécopie : 01 48 78 11 60 E-mail : spp@spp.asso.fr Site : www.spp.asso.fr

## **Compte rendu du CA du 22 septembre 2020**

*Ce CA est convoqué à la fois en présence, dans la salle de conférences, et par ZOOM*

*Présents dans la salle de conférences : J. Angelergues, C. Baruch, I. Béguier, D. Bourdin, E. Chervet, D. Cupa, R. Havas, A. Rosenberg*

*Présents par ZOOM :*

- *les administrateurs : P. Aloupis, J.-L. Baldacci, P. Blayau, M.-C. Camus-Delage, P. Denis, A. Faure-Bismuth, A. Gibeault, J. Glas, M.-L. Léandri, I. Martin-Kamieniak, F. Moggio, S. Pons-Nicolas, A. Sitbon, H. Suarez-Labat*
- *les invités : M. Petitcolin, D. Ribas*

*Excusées : M. Aisenstein, C.-M. François-Poncet*

*La séance est ouverte à 21h 07*

Dès l'ouverture, la présidente demande l'accord du conseil pour ajouter un point à l'ordre du jour, concernant le CST. Le conseil donne par un vote unanime son accord pour cet ajout.

### 1/ Approbation du PV du CA du 30 juin 2020.

D. Ribas demande l'ajout de la phrase suivante à la fin du point 9 (Présentation du PEP par Denys Ribas) : « L'appartenance à la SPP ou à l'un de ses instituts sera vérifiée avant que la demande à bénéficier d'un tarif réduit soit transmise au PEP »

Nous ne sommes pas autorisés par la CNL à transmettre les fichiers de nos membres et de nos AeF ; de plus le CA s'était opposé dans le passé à toute transmission de nos fichiers.

Le PV est approuvé, avec cette modification, avec une abstention.

### 2/ Demandes d'agrément.

R. Havas présente les 3 demandes d'agrément.

- Mme Mira Si Moussi, psychologue
- Mme Stéphanie Starck-Muller, psychologue
- M. Alban Jeanneau, psychiatre

Les 3 demandes d'agrément sont approuvées et applaudies par le conseil.

### 2 bis/ Informations et discussion concernant le CST

Lors de la réunion du 18/09/2020, en présence de la secrétaire scientifique E. Chervet et de D. Bourdin représentant la présidente, une tension importante s'est développée au sein du CST, à propos de la méthode choisie pour analyser les questionnaires sur leur activité adressés aux membres par le précédent CST ; la méthode retenue conditionnant la forme de présentation aux membres des résultats de cette enquête. La secrétaire scientifique et la

représentante de la présidente ont pu observer que la secrétaire du CST s'opposait à toute discussion entre des points de vue différents sur la conception de cette présentation. Les interventions d'autorité de la secrétaire du CST ont rendu la situation très difficile, bloquant toute possibilité de conciliation ou de compromis. Il semble que 6 ou 7 membres du CST envisageraient de démissionner rapidement (après les 4 démissions constatées au printemps 2020). La prochaine réunion, qui est prévue en octobre, pourrait ne réunir qu'un faible nombre de membres ; le CST ne comportait au départ que 14 membres élus (4 titulaires, 10 adhérents).

La discussion s'engage parmi les membres du conseil. Différentes solutions sont évoquées, qui demanderaient chacune un examen précis de la possibilité de leur mise en œuvre et de leur faisabilité, depuis la démission de la secrétaire jusqu'à la suspension du CST en attendant de nouvelles élections.

Un consensus se dégage parmi les administrateurs pour que le CA intervienne, bien sûr dans le respect des règles de notre RI. Le CST est une instance élue qui n'est pas représentée dans le droit des associations.

C. Baruch propose une suspension provisoire des travaux du CST, en attente de l'invitation de la secrétaire du CST au prochain CA (le 17/11/2020). Pour préciser et mettre en œuvre les mesures nécessaires, le CA souhaite pouvoir entendre la secrétaire du CST.

*Une motion est proposée :*

**« Le CA prend acte et s'inquiète du dysfonctionnement du CST. La secrétaire du CST sera invitée au prochain CA du 17/11/2020. »**

*Cette motion est votée à l'unanimité.*

### 3/ Activités scientifiques et COVID

Le CA constate que l'utilisation conjointe de la salle de conférences et de ZOOM pose encore de nombreux problèmes techniques.

Il nous a semblé profitable pour le succès de certaines activités de recourir au ZOOM (exclusif ou mixte) ; ce recours devrait nous permettre de conserver au mieux le programme scientifique de la SPP, tel qu'il avait été prévu.

Maintien du colloque de Deauville : en accord avec Paul Denis et du fait des restrictions imposées par le protocole sanitaire du groupe Barrière, nous avons été conduits à réduire le nombre de participants à 60.

C. Baruch souligne l'efficacité des interventions de Caroline Kestens, chargée de l'administration du colloque, pour limiter nos engagements financiers au seul paiement des chambres réellement utilisées par les participants. Le CA félicite Caroline Kestens pour son action déterminée qui aura évité une dépense importante et infondée à la SPP. L'équilibre financier devrait être à peu près sauvegardé.

Le colloque ouvert de la SPP du 07/11/2020 se déroulera en mixte, si la chose est toujours possible dans l'auditorium de Jussieu. Une captation assurée par B. Caillon, permettra à la fois une retransmission par ZOOM et un enregistrement audiovisuel du colloque qui sera placé sur le site.

Les séminaires divers pourront avoir lieu en mixte (ZOOM / présence) rue Daviel, à la condition que les directeurs de séminaires soient formés à l'utilisation du dispositif technique quand il sera complètement opérationnel ; les séminaires au domicile pourront être effectués par ZOOM (à la charge des responsables des séminaires). Il est rappelé, suite à une question posée par un membre, que les activités organisées au domicile des membres sont placées sous leur responsabilité (assurances).

#### 4/ Remplacement de J.-L. Baldacci aux Rencontres de la SPP.

Pour le remplacement de J.-L. Baldacci, appelé à diriger le colloque de Deauville, R. Havas informe le CA que le nom de Sabina Lambertucci-Mann est avancé. Les Rencontres de la SPP sont dirigées par un trio composé d'un membre désigné par la CRR (actuellement Isabelle Martin-Kamieniack), un autre par le bureau de la SPP et le CECE conjointement, et par le/la secrétaire scientifique en exercice (actuellement Emmanuelle Chervet). La candidature de Sabina L.-M. est approuvée par le bureau de la SPP et elle sera soumise à l'approbation du CECE.

#### 5/ Liban : don de la SPP

4000 euros ont été récoltés parmi les membres de la SPP et ont été transmis à l'association libanaise qui a exprimé son émotion devant ce geste et sa gratitude.

#### 6/ Informations

- règles sanitaires à appliquer rue Daviel. Le secrétaire général a adressé une lettre à l'ensemble des membres et AeF et au personnel récapitulant les règles actuellement en vigueur, avec les limites de jauge des différentes salles (règles susceptibles d'être révisées à la baisse)
- point sur la situation de Mme Lange-Krouri. Nous avons été informés de la prolongation de son arrêt-maladie jusqu'au 22/11/2020. L'avocate de la SPP, Me Isserlis - du cabinet Boulay et Lévi – a repris contact avec le conseil de Mme L.-K. en vue d'envisager la reprise d'une négociation conventionnelle ; nous attendons une réponse à cette nouvelle démarche.
- Préparatifs du CPLF. B. Chervet a transmis à C. Baruch les incertitudes croissantes concernant la tenue du CPLF à Jérusalem à l'Ascension 2021. Un plan B doit donc être exploré et l'équipe du CPLF travaille sur le rapatriement à Paris du prochain congrès, dans une salle plus réduite de la Mutualité, avec possibilité de télétransmission et de traduction. Il va falloir trancher prochainement : la décision dépendra du bureau international du CPLF et de l'accord du CA. Cet aménagement comporte aussi un volet financier : la location d'une salle plus petite sera moins onéreuse, mais il faut prévoir les probables frais d'annulation des locations à Jérusalem (pour le moment reportées de 2020 à 2021). Le comité du CPLF se réunit le samedi 26/09 et le secrétaire scientifique du CPLF sera invité au prochain CA.

#### 7/ Questions diverses

Nathalie Castay, membre du GASPP, a sollicité le soutien de la SPP face à des attaques de l'ARS Aquitaine contre les CMPP, visant à proscrire toute approche psychopathologique et perspective psychothérapique, au profit des seules évaluations neuro-développementales. La SPP exprime son plein soutien de principe à la défense de la psychopathologie et du soin à visée psychothérapique ; il a été aussi rappelé que le GASPP était une association indépendante, libre de ses engagements (pétitions en particulier) et de la gestion de son site.

*La séance est levée à 23h13*

*Prochain CA : le 17 novembre 2020*